

# Rapport synthèse

## Les élections en temps de pandémie

1<sup>er</sup>

WEBINAIRE  
INTERNATIONAL  
FRANCOPHONE



DU RECEF

8 octobre 2020



**RECEF**

Réseau des compétences  
électorales francophones

**Rapports synthèses des séminaires électoraux produits par le Réseau des compétences électorales francophones (RECEF)**

1. *La biométrie en matière électorale : enjeux et perspectives*  
Libreville, Gabon, 2012  
Rédaction : Simon Mélançon et Dunia Ramazani
2. *La professionnalisation et la consolidation des organismes de gestion des élections*  
Bamako, Mali, 2014  
Rédaction : Simon Mélançon
3. *La sécurisation, la centralisation, le traitement et la publication des résultats électoraux*  
Bruxelles, Belgique, 2015  
Rédaction : Simon Mélançon
4. *Une communication efficace pour des élections réussies*  
Tunis, Tunisie, 2016  
Rédaction : Simon Mélançon
5. *Un financement politique et des dépenses électorales équitables et transparentes*  
Cotonou, Bénin, 2017  
Rédaction : Simon Mélançon
6. *L'utilisation des nouvelles technologies dans les processus électoraux*  
Praia, Cap-Vert, 2017  
Rédaction : Marie-Christine Ross
7. *Un processus électoral favorisant la participation des femmes et des minorités*  
Antananarivo, Madagascar, 2018  
Rédaction : Simon Mélançon
8. *La participation électorale et l'éducation à la démocratie*  
Sinaia, Roumanie, 2019  
Rédaction : Simon Mélançon
9. *Lancement du Forum des femmes du Réseau des compétences électorales francophones*  
Kigali, Rwanda, 2019  
Rédaction : Marie-Christine Ross
10. *Les élections en temps de pandémie*  
Webinaire, 2020  
Rédaction : Isabelle Dumont

## TABLE DES MATIÈRES

---

4 AVANT-PROPOS

---

5 CONTEXTE

---

5 • Élections en temps de pandémie

---

6 • Objectifs

---

6 • Déroulement

---

7 MOT DE L'OIF

---

8 ATELIER 1 – Impacts de la pandémie de COVID-19 sur les processus électoraux (CEDEAO)

---

10 ATELIER 2 – Expériences électorales francophones 1

---

10 • Se préparer pour la prochaine élection (Canada)

---

12 ATELIER 3 – Expériences électorales francophones 2

---

12 • Apprentissages des élections passées (Mali)

---

13 • Apprentissages des élections passées (France)

---

15 PÉRIODE D'ÉCHANGES

---

17 CONCLUSION

---

18 PARTICIPANTS

---

19 PARTENAIRES INTERNATIONAUX

---

20 À PROPOS DU RECEF

---

Le 8 octobre 2020, le Réseau des compétences électorales francophones (RECEF) tenait son 1<sup>er</sup> webinaire international francophone intitulé *Les élections en temps de pandémie*.

Cet événement a compté sur la collaboration et l'intervention des institutions suivantes :

- la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO),
- la Délégation générale des élections du Mali,
- Élections Canada,
- Élections Québec,
- le ministère de l'Intérieur de la France,
- l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF),
- et le Secrétariat général du RECEF.

Le webinaire a regroupé 22 personnes représentant 9 organismes de gestion des élections de l'espace francophone, lesquels sont répartis à la fois dans la province de Québec et dans les États suivants : la Belgique, le Canada, la France, la Guinée-Bissau, le Mali, la Roumanie, le Sénégal et la Tunisie.

Des partenaires et des collaborateurs du RECEF ont également participé à cet événement, tels le Centre européen d'appui aux processus électoraux (ECES) et l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA).

Ce rapport est une synthèse des présentations et des échanges qui ont nourri ce premier rendez-vous virtuel. Cette synthèse est ainsi réalisée à partir des notes des conférenciers et des propos recueillis en direct.

Le présent document a pour objectif de compiler les récentes expériences de planification des élections en temps de pandémie récemment gérées par quelques institutions électorales nationales de l'espace francophone. Il permet de partager ouvertement certains enseignements pour fournir des outils permettant de mieux anticiper les situations de crise sanitaire en contexte d'élections et de mieux s'y adapter.

**Secrétariat général du RECEF**  
**Québec, novembre 2020**

### Les élections en temps de pandémie

Le contexte de la pandémie de COVID-19 implique des enjeux majeurs pour les démocraties et l'organisation d'élections. Selon une recension d'International IDEA<sup>1</sup>, entre le 21 février et le 20 septembre 2020, 38 élections nationales ont été reportées, tandis que 46 autres ont été tenues.

Fait notable, l'état de propagation du virus de la COVID-19 est différent d'un pays à l'autre.

Il en est de même pour la réaction politique et pour les moyens que les États adoptent afin d'assurer une sécurité sanitaire à leurs électrices et à leurs électeurs. Conséquemment, aucun modèle unique ne permet d'adapter l'organisation d'élections au contexte de cette pandémie. Et pourtant, ce même contexte génère des impacts sur l'ensemble du cycle électoral des États.

Ce webinaire a donc traité, à la fois, de la planification d'un scrutin et du déroulement des opérations électorales dans un tel contexte.

Pour planifier une élection en temps de pandémie, différents aménagements légaux et administratifs ont été évoqués pour prévenir et contenir la propagation du virus au cours de la période électorale. C'est dire que la mise en œuvre d'un processus électoral nécessite une révision, notamment en ce qui a trait au chronogramme d'une élection, aux coûts qu'elle engendre, à la campagne d'information, à l'enrôlement des électeurs et à certaines modalités de vote. Cette révision se prépare en concertation et en toute transparence avec les acteurs politiques et la société civile afin de maintenir un lien de confiance.

Ainsi, durant la période électorale, certains États ont ajusté les règles de leur campagne électorale, du financement politique et d'encadrement des dépenses électorales des personnes candidates.

Pour assurer le bon déroulement des opérations de vote, d'autres États ont exploré différentes alternatives afin d'assurer aux personnes qui votent et au personnel électoral un environnement sécuritaire, telles que l'extension de la journée de vote, l'augmentation du nombre de lieux de vote et la réduction du nombre de bureaux de vote en un même lieu. Le recrutement du personnel électoral, les mesures sanitaires et les procédures de votes et de dépouillement ont également été analysés dans le contexte de la pandémie.

---

<sup>1</sup> <https://www.idea.int/news-media/multimedia-reports/global-overview-covid-19-impact-elections>.

## **Objectifs**

Les ateliers proposés lors du webinaire ont eu pour objectif d'échanger sur les bonnes pratiques électorales dans le but de réaliser des élections crédibles et sécuritaires en temps de pandémie. Ils ont par ailleurs révélé les orientations prises par les organismes de gestion des élections, membres du RECEF, pour agir dans un tel contexte.

Le webinaire comportait trois objectifs spécifiques.

### **OBJECTIF 1**

Rassembler les acteurs électoraux et les principaux experts internationaux francophones pour échanger sur les conditions de réussite d'élections en temps de pandémie

### **OBJECTIF 2**

Recueillir de l'information sur les différents enjeux identifiés par les administrateurs d'élections des pays francophones pour tenir des élections en temps de pandémie

### **OBJECTIF 3**

Favoriser l'échange d'expériences entre les pays ayant réalisé des élections en contexte pandémique et les pays préparant des élections dans les prochains mois

## **Déroulement**

Le webinaire électoral offrait trois ateliers de discussion permettant d'approfondir le thème des élections en temps de pandémie. Chaque atelier était composé d'une ou deux brèves présentations d'experts du domaine des élections ou d'administrateurs électoraux.

Des sous-thèmes ont abordé les sujets suivants :

- les impacts de la pandémie de COVID-19 sur les processus électoraux;
- les expériences électorales francophones : se préparer à une prochaine élection;
- les expériences électorales francophones : apprentissage d'élections passées.

Au terme du webinaire, l'ensemble des personnes participantes a pu assister à une période de questions et d'échanges d'informations dont la retranscription se trouve à la page 15 du rapport.

***Général Siaka Sangaré***  
***Président du RECEF***  
***Délégué général aux élections du Mali***

## MOT DE L'OIF

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) remercie le RECEF de la préparation du webinaire, ainsi que les participants de leur présence.

En effet, il est crucial de rappeler l'importance que revêt le RECEF en tant que réseau institutionnel pour l'OIF. Il en est de même pour la nécessité d'utiliser l'expertise du RECEF afin de cultiver le solide partenariat qui appuie l'OIF dans la portée de ses actions.

Parmi ces actions, notons que l'OIF a récemment effectué des missions d'audit électoral au Niger et au Burkina Faso, ainsi que des missions d'information en Côte d'Ivoire et en République centrafricaine.

En préambule de ce premier webinaire, et dans le contexte de pandémie que nous traversons, l'OIF réaffirme sa position quant à son devoir d'assurer le vote à toutes et à tous, et au respect des barrières santé pour la sécurité de chacun.



Source : [www.francophonie.org](http://www.francophonie.org)

La Francophonie est engagée dans la promotion de l'idéal de la démocratie et de l'État de droit en ce qui a trait à l'organisation d'élections libres, fiables et transparentes.

Finalement, l'OIF profite de la tribune qui lui est offerte pour adresser ses pensées sincères aux États touchés par les cas de mortalité due à la pandémie de COVID-19.

**Direction des Affaires politiques et de la gouvernance démocratique  
Organisation internationale de la Francophonie**

### Impacts de la pandémie de COVID-19 sur les processus électoraux

La pandémie a occasionné de multiples défis ayant un impact sur les démocraties de l'Afrique de l'Ouest. Aussi, les dilemmes spécifiques identifiés par les gouvernements lors de la mise en œuvre de leurs récentes élections ont été les suivants :

- la priorisation, soit de la santé de la population, soit de l'organisation des élections;
- le maintien ou l'annulation des élections dans les cas de fins de mandat imminentes;
- l'utilisation des fonds gouvernementaux, soit pour contrer les impacts de la pandémie, soit pour organiser les élections.

Une étude a été menée par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur la faisabilité et les impacts d'un report d'élections, selon les dispositions existantes au sein des États. Les défis rencontrés par les organismes de gestion des élections ont été :

- l'absence d'assistance technique provenant de la CEDEAO pour les commissions électorales suspendues;
- l'arrêt des activités de formation du personnel;
- le faible taux d'enrôlement des électeurs;
- le souci constant de la sécurité des personnes;
- les retards de livraison du matériel électoral;
- l'augmentation des coûts liés à l'organisation des élections (barrières sanitaires);
- la difficulté de faire campagne en personne lorsque les regroupements de plus de 50 personnes sont interdits (pour les régions où il est moins facile d'utiliser les médias notamment).

Pour tenter de pallier ces défis de taille, plusieurs actions ont été menées sur le terrain, dont entre autres ces principales :

- le déploiement de plus de moyens pour contrer les risques de propagation du virus, dès la reprise des activités;
- la création d'un guide lié à la crise sanitaire qui oriente les pays préparant leurs élections.

Par ailleurs, malgré la situation, les dates d'élections ont été maintenues par les commissions électorales.



En amont de ces actions de terrain, de multiples recommandations ont été émises, dont, principalement :

- la multiplication de formations en petits groupes;
- la limitation du nombre de personnes dans les lieux de dépouillement des votes;
- la production d'un programme de sensibilisation adressé aux électeurs sur les dangers de la pandémie.

Le tout a été réalisé par le biais des commissions électorales (respect des mesures barrières) et grâce à une étude des pratiques adoptées dans le monde (élections sur plusieurs jours, vote électronique).

*Division de l'Assistance électorale de la CEDEAO  
Nigeria*

## **Expériences électorales francophones : se préparer pour la prochaine élection (Canada)**

Des élections provinciales ont eu lieu le 14 septembre 2020 dans la province canadienne du Nouveau-Brunswick. Les provinces de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan ont planifié des élections générales respectivement les 24 et 26 octobre 2020. En marge de ces élections, et dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons, Élections Canada a élaboré un plan préparatoire en vue de futures élections fédérales au Canada.

À cet effet, des propositions ont été soumises au Parlement canadien. Celles-ci sont essentiellement centrées sur les deux requêtes suivantes :

- la possibilité d'organiser des élections sur deux jours<sup>2</sup> (le samedi et le dimanche) pour faciliter la distanciation des électeurs;
- l'élargissement du pouvoir d'adaptation des règles électorales par le Directeur général des élections afin de permettre une plus grande flexibilité à toutes les étapes du cycle électoral.

À ce titre, un projet de loi modèle, de type « clés en main », a été déposé par le directeur général des élections du Canada à la Chambre des communes du Canada. Ce projet de loi est d'une importance cruciale pour faciliter la conduite d'une élection et rendre le vote plus accessible en temps de pandémie.

Le plan opérationnel canadien tient compte de considérations liées à la gouvernance dont le but est d'organiser des élections sécuritaires et accessibles pour toutes les personnes qui participent au processus électoral. Le plan couvre également les mesures administratives et sanitaires suffisantes pour organiser des élections sécuritaires. Il est notamment estimé que 3 à 5 millions de Canadiens (soit environ 21,8 %) pourraient choisir de voter par la poste, ce qui représenterait une augmentation considérable par rapport aux 265 000 votes par la poste de la dernière élection générale. Élections Canada travaille donc à augmenter sa capacité de traitement, principalement en décentralisant le compte du vote par la poste dans ses 500 bureaux locaux. Les principales mesures administratives sont les suivantes :

- des mesures de santé publique;
- une réduction du nombre de travailleurs;
- une augmentation de la capacité du système de vote par la poste;
- une formation en ligne;
- des lignes directrices pour les partis politiques et les candidats.

---

<sup>2</sup> À ce jour, les électrices et les électeurs canadiens sont appelés à voter sur une seule journée, le lundi. Les votes par la poste sont pris en compte ce même jour, jusqu'à la fermeture des bureaux de vote.

Dans le cadre des propositions soumises à la Chambre des communes pour obtenir un régime particulier aux élections en temps de pandémie, des consultations préalables ont été menées auprès des parties prenantes par le biais des comités suivants :

- Comité consultatif des partis politiques;
- Comité consultatif sur les questions touchant les personnes handicapées.

Ces consultations font partie des démarches d'Élections Canada pour s'assurer de l'adhésion de la population et des élus.

Plusieurs défis de taille sont d'ores et déjà à anticiper. Dans la logique d'une coordination étroite des activités électorales avec les autorités de santé publique fédérale, provinciales et territoriales, la mise en place d'un système de surveillance de l'évolution de la situation dans les 338 circonscriptions électorales canadiennes sera primordiale. Des scénarios de situations et de réponses aux incidents (exercices de simulation; plan de contingence) seront planifiés. Enfin, en parallèle de la gestion de l'augmentation du vote par la poste, le recrutement des travailleurs électoraux et l'organisation du vote pour les électeurs vulnérables seront orchestrés.

***Élections Canada***

### Expériences électorales francophones : apprentissages des élections passées (Mali)

Les élections législatives du Mali ont eu lieu du 29 mars au 19 avril 2020.

La sécurité des 7 millions d'électorales et d'électeurs maliens a été préoccupante, tant sur le plan des défis à relever dans l'urgence, qu'au niveau des données sur les électorales et les électeurs. De fait, un plan national de gestion par temps de pandémie a été amorcé dès le 22 janvier 2020. L'exécution de ce plan comprenait notamment :

- un couvre-feu et des mesures de prévention;
- l'engagement du Mali à organiser des élections comme prévu;
- un appui des partenaires nationaux et internationaux;
- des budgets supplémentaires;
- un plan pour la logistique des bureaux de vote;
- l'opération nationale « 1 électeur, 1 masque » (avec un taux de participation estimé à 85 %).

Un plan de communication a été déployé auprès des électeurs et de l'organisme de gestion des élections, incluant la mise en place d'une commission préparatoire et d'une campagne nationale de sensibilisation en plusieurs langues. Des affiches ont été produites et des « sketches » publicitaires ont été diffusés dans les médias. Finalement, une conférence de presse a été organisée avant les deux tours.



Source :  
*financialafrik.com*

Quelques constats et leçons sont ressortis du déploiement de toutes ces actions, notamment le besoin d'affirmer la volonté politique auprès des acteurs politiques et de la société civile. L'adoption du consensus entre les parties prenantes a également été observée comme règle d'or pour mener le processus électoral à terme, ainsi qu'une stabilité de la propagation du virus malgré les regroupements aux bureaux de vote durant le scrutin.

**Direction générale de l'Administration du territoire**  
**Ministère de l'Intérieur du Mali**

### Expériences électorales francophones : apprentissages des élections passées (France)

Les élections municipales françaises se sont déroulées le 15 mars et le 28 juin 2020.

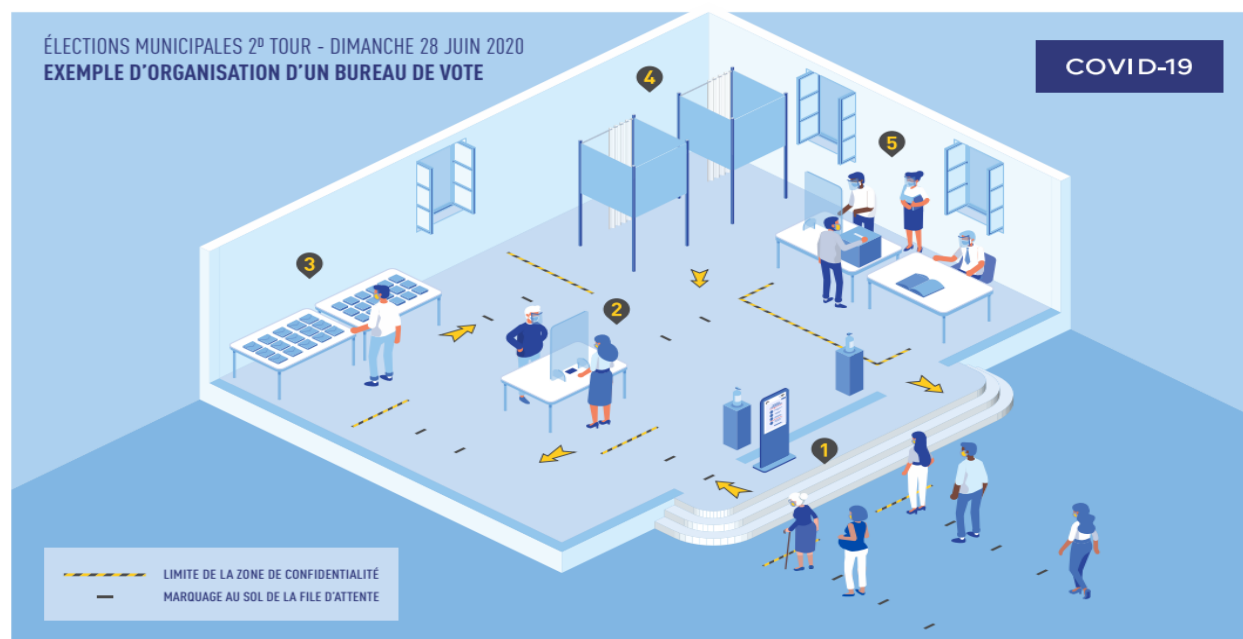
En contexte de pandémie, plusieurs mesures ont été prises par le gouvernement en ce qui concerne le vote du 15 mars 2020, dont les principales ont été les suivantes :

- l'envoi d'une circulaire aux maires de France, six jours avant les élections, précisant les protocoles sanitaires à respecter pour organiser les élections;
- l'observation de mesures sanitaires (réception du matériel électoral, bureaux de vote, limitation à trois électeurs par bureau, dispositif de lavage des mains, isolements entrouverts, électeurs possédant leur propre stylo);
- l'imposition de mesures sanitaires lors du dépouillement des votes (nombre limité de présences, interdiction du port de gants par les scrutateurs, affichage des gestes barrières);
- une réglementation sur la composition des bureaux de vote (identification d'un vivier de renfort, rappel des obligations légales).

À l'issue de ce premier tour des élections municipales, il a été constaté que le taux de participation avait diminué par rapport aux élections précédentes (2014).

À la suite de ce scrutin, le second tour initialement prévu le 22 mars a été reporté le 28 juin 2020, à la fin de la première vague de COVID-19. Ce report a permis d'adopter de nouvelles mesures favorisant la sécurité sanitaire des électrices et des électeurs :

- l'adoption de textes juridiques (loi préconisant que le 1<sup>er</sup> tour ne soit pas remis en cause; entrée en fonction des élues et des élus; autorisation d'une date de report);
- le doublement des affiches et des panneaux électoraux;
- l'autorisation aux listes de candidates et de candidats dans les communes de 2 500 habitants en plus de publier leur programme électoral sur le site Web du ministère de l'Intérieur;
- des mesures facilitant le vote par procuration;
- l'élargissement et l'intensification des mesures sanitaires;
- l'abolition de la traditionnelle soirée électorale;
- la possibilité de report des élections à 2 tours en annulant le 1<sup>er</sup> tour du 15 mars, si le 2<sup>e</sup> tour ne pouvait pas se tenir, ce qui n'a été mis en œuvre que dans 7 communes de Guyane.



Source : Ministère de l'Intérieur – Circulaire aux maires du 18 juin 2020

**Bureau des élections et des études politiques**  
**Ministère de l'Intérieur de la France**

- ▶ Au Canada, quelles sont les modalités du vote en présentiel et les modalités du vote par voie postale?

Au Canada, les électrices et les électeurs se présentent en personne dans les bureaux de vote, ou s'enregistrent en ligne, par téléphone ou par fax. Pour s'inscrire, ils soumettent une pièce d'identité et signent un registre. Pour un vote postal, ils doivent demander à pouvoir voter par la poste (ce n'est pas automatique). Ils reçoivent un bulletin et une enveloppe préaffranchie qu'ils doivent retourner à Élections Canada. Ils peuvent prendre connaissance des directives sur le site Web d'Élections Canada.

- ▶ Au Mali, quelles sont les règles du protocole sanitaire dans le cadre du déroulement des campagnes électorales en ligne ou en présentiel?

Au Mali, les regroupements de plus de 50 personnes sont interdits pour limiter la propagation du virus.

- ▶ Au Canada, quels sont les points phares du projet de loi soumis au Parlement?

Il s'agit d'un rapport de recommandations, écrit sous la forme d'un projet de loi. Il devra être analysé puis adopté par les parlementaires avant de pouvoir être mis en application par Élections Canada. Les changements demandés ne sont pas radicaux, car les lois canadiennes sont prescriptives et n'offrent que peu de marge de manœuvre. Trois changements majeurs sont cependant demandés : le vote sur deux jours le samedi et le dimanche; la permission pour Élections Canada de comptabiliser les votes postés avant la date des élections, mais reçus le lendemain; et la possibilité de donner plus de prérogatives au directeur général des élections pour adapter le vote en fonction des situations sanitaires. Le document sera présenté devant le comité de la Chambre des communes du Canada qui émettra ses recommandations et devant des députés.

- ▶ En France, le vote par anticipation est-il accessible aux électrices et aux électeurs? Le vote sur deux jours est-il considéré?

En France, les électrices et les électeurs votent le jour même de l'élection. Comme la France n'a pas connu d'épisodes problématiques liés à l'affluence, le vote sur deux jours n'a pas été envisagé. Il peut également y avoir vote par procuration.

- ▶ Quelle est la date limite pour modifier la loi électorale avant une élection au Canada, en France, au Québec et au Mali?

*Canada* : Rien n'est prescrit dans la loi actuelle, mais il est demandé une limite de 4 mois.

*France* : La loi impose 12 mois à l'avance, depuis une loi votée en décembre 2019. Il s'agit d'une norme législative, et non supralégislative.

*Québec* : Aucune date limite pour modifier la *Loi électorale*. En cas de circonstances exceptionnelles, le directeur général des élections peut adapter une disposition de la *Loi électorale* durant la période électorale. Il doit en informer les partis politiques et faire rapport de cette adaptation après l'élection.

*Mali* : Il est interdit d'effectuer des modifications sans assentiment 6 mois avant les élections.

- ▶ Quelles sont les recommandations liées à l'enregistrement des électrices et des électeurs de la diaspora malienne qui n'avaient pas été prises en compte durant la crise sanitaire?

Au Mali, la période de révision du fichier électoral a lieu d'octobre à décembre chaque année. La dernière révision a été réalisée avant la pandémie de COVID-19. Aucune mesure d'adaptation n'a donc été nécessaire.



## CONCLUSION

L'importance de ce webinaire a été soulignée, notamment en prévision des prochaines élections qui auront lieu en Afrique de l'Ouest (Guinée, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Centrafrique et Cap-Vert) d'ici la fin de l'année 2020.

À ce titre, les présentations du Mali et de la France ont été éclairantes sur l'organisation de leurs élections durant la pandémie, tant au niveau des défis rencontrés que de celui des mesures apportées. Elles servent désormais de références en la matière.

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le RECEF a permis à ses membres d'échanger des informations liées aux préparatifs indispensables à la tenue d'élections en situation de crise sanitaire. Il a également permis de mettre en lumière les principales leçons apprises des pays qui ont tenu des élections tout en s'adaptant à un nouveau paradigme.

Tout aussi instructives ont été les informations relayées par Élections Canada sur ses préparatifs en vue de ses différentes élections à venir, exposant tour à tour les diverses mesures législatives et administratives anticipées qui contribueront à l'évolution de son processus électoral.

Finalement, le webinaire a fait ressortir l'importance de mettre en place des processus électoraux inclusifs et adaptés afin de garantir la sécurité sanitaire des personnes votantes. Ces adaptations sont primordiales pour éviter que la pandémie ne fragilise la vitalité de la démocratie.

Source : <https://solidaritecovid19.francophonie.org>



## PARTICIPANTS

---

### MEMBRES DU RECEP

#### Belgique

##### Service Élections du SPF Intérieur

Monsieur Régis Trannoy – *Chef*

Madame Isabel Leliaert – *Conseillère*

#### Canada

##### Élections Canada

Monsieur Stéphane Roberge – *Conseiller principal, Bureau du Directeur général des élections du Canada*

#### France

##### Ministère de l'Intérieur

Monsieur Simon Hecht – *Adjoint de la cheffe du Bureau des élections et des études politiques*

#### Guinée-Bissau

##### Commission électorale nationale

Monsieur Idrîça Djaló – *Secrétaire exécutif adjoint*

#### Mali (Présidence)

##### Délégation générale des élections

Général Siaka Sangaré – *Délégué général*

##### Direction générale de l'Administration du territoire

Monsieur Souleymane Amadou Sangaré – *Directeur général*

#### Québec (Secrétariat général)

##### Élections Québec

Madame Catherine Lagacé – *Secrétaire générale d'Élections Québec*

Madame Myriam Paquette Côté – *Directrice, Recherche, planification et coopération internationale*

Monsieur Simon Mélançon – *Conseiller en coopération internationale*

Madame Marie-Christine Ross – *Conseillère en coopération internationale*

Madame Isabelle Dumont – *Conseillère en coopération internationale*

#### Roumanie

##### Autorité électorale permanente

Madame Alina-Alexandra Lordache – *Coopération internationale et Relations publiques*

Monsieur Ion Mincu-Radulescu – *Coopération internationale et Relations publiques*

#### Sénégal

##### Commission électorale nationale autonome

Monsieur Issa Sall – *Commissaire*

#### Tunisie

##### Instance supérieure indépendante pour les élections

Monsieur Omar Boussetta – *Directeur exécutif*

## **PARTENAIRES INTERNATIONAUX**

---

### **Centre européen d'appui aux processus électoraux (ECES)**

Madame Eva Palmans – *Directrice des programmes*

### **Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)**

#### **Division de l'Assistance électorale**

Monsieur Francis Oké – *Chef de division*

### **Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA)**

#### **Bureau de Tunis**

Madame Emna Zghonda – *Agente de programme Afrique et Asie de l'Ouest*

### **Organisation internationale de la Francophonie (OIF)**

#### **Affaires politiques et gouvernance démocratique**

Monsieur Antoine Michon – *Directeur*

Monsieur Cyrille Zogo Ondo – *Spécialiste des programmes*

Madame Cécile Lequé Folchini – *Chargée de mission*

### Mission

Le Réseau des compétences électorales francophones (RECEF) est l'un des 16 réseaux institutionnels de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Il regroupe 32 administrateurs d'élections internationaux de l'espace francophone qui favorisent la tenue régulière de scrutins libres, fiables et transparents. Pour atteindre ce but, il :

- soutient ses membres, contribue à leur professionnalisation et à leur développement, et les accompagne dans la mise en place d'institutions électorales pérennes, neutres, autonomes et indépendantes;
- favorise le professionnalisme par l'échange d'expériences et de bonnes pratiques;
- promeut la pleine participation des électrices et des électeurs aux scrutins;
- encourage la recherche relative aux élections;
- établit et consolide des partenariats avec des institutions aux objectifs compatibles à ceux du RECEF;
- réfléchit aux nouveaux enjeux électoraux en aidant les pays membres à y faire face.

### Assemblée générale

L'assemblée générale est l'organe suprême et souverain du RECEF. Elle est un lieu de débats, de propositions, d'échanges d'informations et de décisions sur tous les sujets d'intérêt commun à ses membres. En font partie tous les membres en règle du réseau représentés par leur délégué. Les résolutions de l'assemblée générale sont adoptées autant que possible par consensus ou, en cas de vote, à la majorité des voix exprimées.

### Bureau

Le Bureau fait office de conseil d'administration. Il est chargé des affaires administratives du RECEF. Il est composé du secrétaire général, à titre de membre permanent, et de quatre autres administrateurs élus pour deux ans par l'assemblée générale, dont le président du Réseau. Un représentant de l'OIF assiste aux réunions du Bureau à titre d'observateur.